

# COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION DU BASSIN D'AURILLAC

---

## CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU JEUDI 1<sup>er</sup> OCTOBRE 2020

---

La séance est ouverte à 20 heures 35, sous la présidence de M. Pierre MATHONIER, Président de la Communauté d'Agglomération du Bassin d'Aurillac.

**M. LE PRÉSIDENT.**- Mes chers Collègues, je vais vous proposer de vous asseoir. Je vais procéder à l'appel.

Yves ALEXANDRE : présent

Catherine AMALRIC : présente

Ginette APCHIN : absente, représentée par Jean-Pierre PICARD

Michel BAISSAC : présent

Jean-François BARRIER : présent

Yvette BASTID : présente

Elisa BASTIDE : présente

Patricia BENITO : présente

Bernard BERTHELIER : présent

Hubert BONHOMMET : absent

Vanessa BONNEFOY : présente

Nadine BRUEL : présente

Elise BRUGIERE : présente

Christelle CHASTEL : présente

Michel COSNIER : présent

Philippe COUDERC : absent, représenté par Alain COUDON

Alain COUDON : présent

Thierry CRUEGHE : présent

Charly DELAMAIDE : présent

Géraud DELPUECH : présent

Aurélien DEMOULIN : absente, représentée par Sébastien PRAT

Jean-Luc DONEYS : présent

Louis ESTEVES : présent

Philippe FABRE : présent

Dominique FABREGUES : présent

Jean-Michel FAUBLADIER : présent

Claudine FLEY : absente, représentée par Pierre MATHONIER

Daniel FLORY : présent

Stéphane FRÉCHOU : présent

Christian FRICOT : présent

Cécile GANE : présente

Nathalie GARDES : présente

Bernadette GINEZ : présente

Frédéric GODBARGE : présent

Martine JACONY : présente

Mireille LABORIE : présente

Sylvie LACHAIZE : présente  
 Evelyne LADRAS : présente  
 Isabelle LANTUÉJOUL : présente  
 Dominique LAVIGNE : présente  
 Jean-Luc LENTIER : présent  
 David LOPEZ : présent  
 Philippe MARIOU : présent  
 Jacqueline MARTINEZ-SÉVERAC : présente  
 Angélique MARTINS : présente  
 Pierre MATHONIER : présent  
 Magali MAUREL : présente  
 Philippe MAURS : présent  
 Jean-Antoine MOINS : présent  
 Maryline MONTEILLET : présente  
 Maxime MURATET : présent  
 Christophe PESTRINAUX : présent  
 Jean-Pierre PICARD : présent  
 Christian POULHES : présent  
 Gérard PRADAL : présent  
 Sébastien PRAT : présent  
 Jean-Louis PRAX : présent  
 Jean-François RODIER : présent  
 Valérie RUEDA : présente  
 Stéphane SAUTAREL : absent, représenté par Sylvie LACHAIZE  
 Guy SENAUD : présent  
 Philippe SENAUD : présent  
 Frédéric SERAGER : présent  
 Nicole SOULENQ-COUSSAIN : présente  
 Jean-Luc TOURLAN : absent, représenté par Gérard PRADAL  
 Jean-Louis VIDAL : présent  
 Julien VIDALINC : présent  
 Véronique VISY : présente.

### **DÉSIGNATION DU SECRÉTAIRE DE SÉANCE**

Nous pouvons désigner Elisa BASTIDE en qualité de secrétaire de séance.

### **INSTALLATION DE MONSIEUR PHILIPPE SENAUD, CONSEILLER COMMUNAUTAIRE**

Nous devons installer M. Philippe SENAUD, Conseiller Communautaire. Il est parmi nous.  
Bienvenue.

Le Conseil Communautaire prend acte de l'installation de M. Philippe SENAUD.

### **ADOPTION DES PROCÈS-VERBAUX DES CONSEILS COMMUNAUTAIRES DES 16 ET 30 JUILLET 2020**

Sur les procès-verbaux des Conseils Communautaires des 16 et 30 juillet, y a-t-il des observations ? Pas d'observations.

Pas d'oppositions.

Pas d'abstentions.

Les procès-verbaux des Conseils Communautaires des 16 et 30 juillet 2020 sont adoptés à l'unanimité.

## COMMUNICATIONS DE MONSIEUR LE PRÉSIDENT

Quelques points d'information en préambule avant de commencer l'examen des délibérations du groupe A et du groupe B.

Dans les différents points d'information, je souhaitais donner communication de quelques informations concernant la ligne aérienne. Les chiffres sont en constante progression depuis la réouverture de la ligne début juillet.

Le mois de septembre fait apparaître un taux de fréquentation de 44 %. Evidemment, c'est bien moins que l'année dernière, mais ce que l'on constate, c'est une fréquentation de l'ordre de 50 % sur la dernière semaine de septembre. Nous avons donc de nouveau une montée en puissance de la ligne aérienne dans son utilisation quotidienne. On voit qu'aujourd'hui, nous devrions avoir à peu près 2 000 passagers sur le mois de septembre ; l'année dernière, nous en avons 3 000. Vous le voyez, nous ne sommes pas au rendement que nous pouvions espérer, mais progressivement la ligne aérienne reprend son service en termes de fréquentation et c'est plutôt un signe positif puisque c'est essentiellement le monde économique qui utilise la ligne, sachant que les correspondances, actuellement, ne fonctionnent pas bien, que ce soit sur Orly ou Roissy ; des vols internationaux, il y en a très peu en cette période, mais nous avons à la fois des acteurs du monde économique et quelques étudiants qui viennent le week-end.

Nous avons été amenés conjointement, avec le Président du Conseil Départemental, à saisir M. Jean-Baptiste DJEBBARI, le nouveau Ministre Délégué auprès de la Ministre de la Transition Écologique, en charge des Transports, pour lui faire part de deux de nos inquiétudes.

La première inquiétude, c'était à propos d'une première demande que nous avons effectuée durant l'été. Comme vous le savez, la contribution de l'État au soutien de la ligne aérienne est proportionnelle à la billetterie. Le Ministre, avant Jean-Baptiste DJEBBARI, nous avait donné un accord oral pour dé plafonner les aides de l'État et ne plus tenir compte de ce critère de la recette commerciale pour asseoir le calcul de l'aide dont bénéficie la ligne aérienne. Nous souhaiterions que cette situation soit confirmée parce que, malheureusement, nous avons eu, depuis le mois de mars jusqu'au mois de juillet, une billetterie égale à zéro et un fonctionnement très chaotique en juillet et août, et on voit que septembre reprend doucement. Même si nous avons un accord oral, nous souhaiterions avoir un accord écrit nous confirmant que les aides de l'État pour la ligne aérienne sont bien dé plafonnées et ne tiennent plus compte du volume de recettes puisque ce serait une première pénalité.

La deuxième pénalité où la deuxième peine qui nous est infligée, ce sont les appels de fonds que réalise Air France. Ils nous appellent la plupart des dépenses, dites dépenses d'exploitation, tout en n'ayant pas maintenu les conditions de service de la DSP. Nous avons une impression un peu désagréable que les sommes que nous versons à Air France, même si le service n'est pas rendu, sont constantes ou du moins, nous attendons d'avoir un détail du calcul à appliquer. Nous avons donc saisi le Ministre sur ce sujet pour qu'il nous confirme que les dépenses que nous serons amenés à payer seront bien réduites au prorata des services non rendus. Cela semble couler de source, mais c'est mieux encore en le disant.

Sur ces deux points, le Président FAURE et moi-même avons saisi le Ministre et attendons une réponse sur ce sujet, tout en ayant quand même la satisfaction de voir que la fréquentation de la ligne aérienne progresse fin septembre, et nous espérons que ces chiffres seront confirmés sur le mois d'octobre.

Le deuxième point que je souhaitais évoquer avec vous ce soir est un point d'information qui concerne Esban 2. Avec Bernadette GINEZ, Stéphane FRECHOU et Bernard BERTHELIER, nous avons reçu les associations qui ont fait part dans la presse d'ailleurs récemment de leur opposition, pour certaines totale, pour d'autres un peu plus nuancée, au projet Esban 2.

S'agissant de ce dossier Esban 2, ce que nous leur avons dit, c'était que ce dossier était, à ce jour, dans une maquette proposée qui semblait importante et qui semblait répondre à des besoins supérieurs aux dix années qui viennent. La réflexion est ouverte pour réfléchir à l'affectation de certains terrains qui ne seraient pas nécessaires à court terme, dans le cadre du Projet Alimentaire de Territoire. Nous avons considéré que c'était un des sujets sur lesquels nous pouvions travailler avec les associations, tout en réfléchissant peut-être à un reconditionnement de l'opération totale correspondant aux besoins des 10 ou 15 ans qui viennent puisqu'il faut aussi que nous ayons des terrains disponibles sur le site d'Esban sachant qu'aujourd'hui Esban 1 est quasiment complet, il ne reste plus qu'un lot que nous gardons précieusement pour accueillir des éventuelles entreprises à caractère industriel et pas commercial, comme c'est la vocation d'Esban 1. La réflexion, c'est donc de conserver dans le projet Esban 2, peut-être de manière beaucoup plus raisonnable, un certain nombre d'espaces fonciers nécessaires au développement économique, mais sans préempter – c'est ce qui avait été fait dans la première réflexion – un terrain équivalent à ce que le SCoT envisageait pour les 20 ans qui viennent. Nous allons réfléchir pour redimensionner certainement le projet et en tout cas intégrer sur l'espace le Projet Alimentaire de Territoire, donc des activités plutôt orientées sur la production locale, sur les circuits courts alimentaires ou sur les moyens nécessaires justement à la mise en place de ces circuits courts qui ne sont pas nécessairement que du maraîchage, mais qui peuvent être aussi des équipements contribuant à alimenter ces circuits courts.

Voilà ce que je souhaitais dire sur ce dossier qui est en phase de réflexion. Nous avons reçu mardi dernier M. le Préfet pour évoquer tous ces sujets. C'est une réflexion conjointe que nous menons, sans pression, pour répondre aux besoins du monde économique, tout en étant économes de l'espace naturel.

Troisième point. J'ai rencontré la semaine dernière, dans le cadre du SCoT, la Présidente de la Communauté de Communes de Cère et Goul en Carladès et le Président de la Communauté de Communes de la Châtaigneraie Cantalienne, pour discuter de l'avenir du SCoT. Vous savez que le SCoT, à ce jour, a fait son travail d'analyse du territoire et de définition des perspectives stratégiques pour les 10 ou 20 ans qui viennent. Ce document s'est décliné notamment dans le PLUiH de l'Agglomération. Aujourd'hui, cette structure, le SCoT, qui regroupe nos trois intercommunalités, peut rentrer dans une phase plus active puisque nous lui avons dédié la réalisation du Plan Climat Air Energie Territorial des trois intercommunalités. Nous avons souhaité, les trois présidents, amener de l'ingénierie dans le SCoT pour qu'au niveau de cette structure, nous puissions à la fois suivre le C.T.E. (Contrat de Transition Ecologique), établir le Plan Climat et puis, peut-être, adapter le SCoT puisqu'il y a une révision qui devrait avoir lieu dans un avenir proche. La Communauté de Communes de la Châtaigneraie Cantalienne a recruté ou va recruter un thermicien, une personne compétente sur les énergies, de façon à accompagner les territoires pour répondre à la problématique notamment d'isolation des bâtiments, mais aussi les différents projets que nous pourrions avoir sur les énergies renouvelables ; et puis nous allons recruter – et là peut-être ce sera plutôt la CABA qui le fera – un opérateur chargé du suivi administratif de tous ces dossiers. Nous savons qu'il y a des demandes de subventions très importantes, qu'il y a une part « ingénierie » conséquente, et que la révision du SCoT, de toute façon, nécessitera là aussi beaucoup de temps, de personnes, pour réaliser cette adaptation en fonction des réalités. Les trois présidents, nous avons donc souhaité procéder à ces recrutements, de façon à amener au sein même du SCoT, l'ingénierie qui s'exercera après sur tous les territoires, qui permettra à la fois d'orienter les projets des trois intercommunalités et qui pourra se décliner dans chaque commune par l'ingénierie qui sera apportée aux projets chapeautés par le SCoT.

Voilà ce que je souhaitais dire.

Quatrième point. Véronique VISY complétera. Vous avez vu dans la presse que nous avons fait un point sur la rentrée étudiante, celle-ci s'est particulièrement bien passée. Nous avons 1 450 étudiants à peu près. La bonne nouvelle, c'est que les formations supérieures, que ce soit celles de l'IUT comme des autres établissements que nous avons sur notre territoire, sont attractives et ont des résultats très favorables. Et surtout, peut-être, l'élément qui me semble encore plus important, c'est le fait que nous pouvons être satisfaits de constater que les formations de l'IUT fonctionnent, que les formations de Saint-Géraud, de la Manufacture, de Jean Monnet aussi fonctionnent puisqu'elles attirent beaucoup d'étudiants. Nous avons une approche très précise, en tout cas valorisante puisque des étudiants viennent parfois de très loin sur ces formations qui, par nature, sont attractives et sont parfois uniques en France. L'autre bonne nouvelle, c'est l'évolution du DUT vers un BUT ; c'est-à-dire qu'aujourd'hui le DUT qui se fait en deux ans va se faire, à compter de l'année prochaine, en trois ans. Cela veut dire que, mécaniquement, nous allons avoir une augmentation du nombre d'étudiants sur la ville d'Aurillac ; nous sommes à peu près à 1 500 étudiants, si j'arrondis le chiffre ; il n'est pas absurde d'envisager que nous passions à 1 900, voire 2 000 étudiants dans les années à venir, compte tenu du rallongement d'une année de ces cycles pour les étudiants qui le souhaiteraient. Ce ne sont pas tous les étudiants qui vont rester sur notre territoire pour suivre cet enseignement, mais cela veut dire quand même que nous allons avoir un nombre d'étudiants relativement conséquent, qui devrait augmenter du fait de ce changement de l'organisation des études. C'est un point très favorable. Nous travaillons en partenariat avec le Conseil Départemental sur ces sujets et pour ce qui est de l'IUT. C'est une satisfaction globale, je pense, pour notre territoire, de savoir que sur une ville de 28 000 habitants, il pourrait y avoir jusqu'à 2 000 étudiants. C'est un très beau ratio.

Enfin, dernier petit point. Nous avons eu le Salon de l'Habitat ce week-end. J'en dis simplement quelques mots, nous n'avons pas encore tous les éléments. Cela a évidemment été un salon qui s'est tenu dans des conditions très particulières. Le monde agricole n'était pas présent, nous n'aurons donc pas la même fréquentation que sur les années précédentes, et c'est logique puisque, l'année dernière particulièrement, l'orientation agricole avait amené beaucoup de visiteurs – je parle sous le contrôle de Charly DELAMAIDE – que nous n'aurons pas eus cette année puisque, l'activité agricole ayant été absente, ainsi que les voitures qui n'étaient pas présentes, cela a réduit peut-être l'offre du salon, mais les premiers retours que nous avons des exposants sont des retours plutôt favorables, nous sommes en train de les étudier, et manifestement, les personnes qui sont venues, même si elles ont été moins nombreuses, sont venues pour faire des affaires et les exposants nous remercient d'avoir maintenu ce salon.

Je pense donc que c'est à notre satisfaction globale, et je demande que M. DELAMAIDE remercie la SPL Aurillac Développement pour son action et pour avoir maintenu ce salon. Même si nous n'avons pas eu autant de visiteurs que nous en avons eu précédemment, il était important d'envoyer ce signal fort au monde économique. Dans la mesure où les exposants auront retrouvé un chiffre d'affaires satisfaisant, nous pouvons considérer que nous avons répondu à notre mission première qui est de soutenir l'activité économique.

Voilà ce que je souhaitais préciser sur ces quelques points d'actualité.

Maintenant, nous allons aborder les délibérations du Conseil Communautaire.

## **ADOPTION DES DÉLIBÉRATIONS INSCRITES EN GROUPE A**

Il y a un ensemble de délibérations qui sont classées en groupe A. Y a-t-il des observations ou des demandes d'information sur ces délibérations, en sachant que nous avons vu en Bureau Communautaire cette répartition ? Mais il peut malgré tout y avoir des questions qui émanent de la salle. Pas d'observations sur ces délibérations du groupe A.

Je vais les mettre globalement aux voix.

Y a-t-il des oppositions ? Non.

Y a-t-il des abstentions ? Non.

Les délibérations inscrites en groupe A sont adoptées à l'unanimité. Je vous remercie.

Nous passons à la première délibération du groupe B. C'est une décision budgétaire modificative, et c'est Christian POULHES qui va nous la présenter.

## **DÉLIBÉRATION N° 18 : FINANCES – DÉCISION MODIFICATIVE 2020/02**

**Rapporteur : M. Christian POULHES**

**M. POULHES.-** Merci, Président. Quatre budgets sont concernés par cette deuxième décision modificative :

- le Budget Principal en section de fonctionnement et en section d'investissement,
- les Budgets de l'Eau et de l'Assainissement seulement en section de fonctionnement
- et le Budget des TDMA en fonctionnement et également en investissement.

Pour ce dernier, le Budget des TDMA, il s'agit d'intégrer dans les deux sections des recettes qui nous proviennent de la dissolution du SMOCE, soit 7 021,69 € en fonctionnement et 95 763,75 € en investissement, l'équilibre étant obtenu par l'inscription d'un égal montant en dépenses imprévues, et on vous a remis en arrivant une rédaction modifiée de cette annexe car il s'était glissé une petite erreur dans la délibération, à savoir que ces dépenses imprévues au niveau des TDMA avaient subi une inversion au niveau du libellé du chapitre. Donc, là, les choses sont rentrées dans l'ordre.

Pour les Budgets de l'Eau et de l'Assainissement, il s'agit de simples transferts de compte à compte à l'intérieur du chapitre 11, dans les dépenses de fonctionnement, sans augmentation du volume des budgets.

Pour le Budget Principal, en dépenses de fonctionnement, nous mobilisons 10 000 € sur les dépenses imprévues qui sont affectés sur des comptes du chapitre 011 et également 2 000 € de subvention pour le Salon RURALITIC. Le tout étant sans conséquence sur le montant de la section.

En investissement, c'est là que se passe le plus important de cette décision modificative puisque le budget progresse de 200 000 € en dépenses et recettes pour permettre de réaliser des avances aux entreprises qui sont présentes sur le chantier du PEI. Dans cette modification, il est aussi proposé d'affecter des subventions d'équipement sur des fonds inscrits au budget :

\* une subvention de 1 600 € participera à l'achat d'un véhicule frigorifique pour le Secours Populaire ;

\* par ailleurs, 250 000 € seront versés à la Ville pour son programme Viva'cité.

Voilà, Monsieur le Président, l'objet de cette décision modificative.

**M. LE PRÉSIDENT.-** Merci. Y a-t-il des questions sur ces décisions ? Non. Je vais mettre cette délibération au vote.

Y a-t-il des oppositions ? Non.

Y a-t-il des abstentions ? Non.

La délibération n° 18 est adoptée à l'unanimité. Je vous remercie.

**DÉLIBÉRATION N° 19 : FINANCES – PRÉSENTATION DU RAPPORT D'OBSERVATIONS DÉFINITIVES DE LA CHAMBRE RÉGIONALE DES COMPTES SUR LES EXERCICES BUDGÉTAIRES 2012 À 2018 DE LA CABA**

**Rapporteur : M. Pierre MATHONIER**

**M. LE PRÉSIDENT.**- Nous passons au point n° 19. Ce n'est pas une délibération, c'est une information. Nous devons vous présenter le rapport d'observations définitives de la Chambre Régionale des Comptes qui portait sur les exercices budgétaires 2012 à 2018 de la CABA. Ce document a été joint dans la liasse des documents qui vous ont été envoyés. S'il y a des questions particulières, vous pourrez vous exprimer. Il est difficile d'évoquer ces sujets parce que les deux présidents concernés par la période ne sont pas là. Simplement, comme il est d'usage dans les rapports de la Chambre Régionale des Comptes, un certain nombre de recommandations ont été exprimées, et je me dois de les communiquer lors de cette assemblée et de vous tenir informés des décisions qui ont été prises par rapport à ces recommandations.

Sur la recommandation n° 1 qui concernait le suivi des immobilisations, c'est une recommandation qui est assez fréquente et que nous avons eue aussi à la Ville. La remarque porte sur les registres d'immobilisations qui n'ont pas toujours été strictement mis à jour ; il y a des historiques parfois difficiles à reconstituer, en sachant que tout n'était pas numérique au départ. C'est un travail qui est en cours, que les services des finances des différentes collectivités poursuivent. Mais je pense que cette recommandation doit être assez traditionnelle dans les rapports de la Chambre Régionale des Comptes, quelles que soient les collectivités.

2<sup>ème</sup> recommandation : Délibérer sur les modalités de prise en charge des dépenses d'exploitation des budgets annexes de services publics à caractère industriel et commercial, par versement de subventions du budget principal selon les conditions et les modalités prévues par l'article L.2224-2 du Code Général des Collectivités Territoriales.

L'objet de cette observation est assez technique et c'est d'ores et déjà mis en pratique et le sera de façon expresse lors de la présentation des budgets en 2021. La ligne des subventions versées dans les budgets annexes apparaîtra explicitement. Je me retourne vers Serge DESTANNES, mais je suppose que ce sera une information spécifique bien isolée.

**M. Serge DESTANNES.**- C'est la motivation qui sera précisée en fait puisqu'elles apparaissaient déjà à part. La motivation était conforme au droit sur certaines de ces délibérations puisque c'était uniquement celle du Budget des Transports qui était ciblée.

**M. LE PRÉSIDENT.**- C'est uniquement le Budget des Transports qui était concerné par cette recommandation.

Recommandation n° 3 : Développer la démarche de gestion prévisionnelle des emplois et des compétences de manière à anticiper les besoins en effectif et en compétence des différentes activités développées par la Communauté d'Agglomération.

Cette observation, là aussi, c'est une réflexion en fonction de la pyramide des âges et en fonction du bilan social. C'est un travail qui se met progressivement en place, Madame GINEZ. Nous allons intégrer la GPEC dans la gestion de nos effectifs. La CABA est une collectivité plutôt jeune, mais nous commençons à avoir un certain nombre de départs en retraite. Nous anticipons donc cette situation et agissons en fonction des besoins futurs.

La recommandation n° 4, c'était la mise en œuvre du Régime Indemnitare tenant compte des fonctions, des sujétions, de l'expertise et de l'engagement professionnel dans le respect des dispositions légales. Cette disposition est en cours. Le RIFSEEP a été voté fin décembre 2019 à la Communauté d'Agglomération et nous sommes actuellement en train de le mettre en place dans les fiches de paye avec un certain nombre de points, pour l'instant, qui restent à ajuster, mais cela avance, il y a eu une réunion hier matin d'ailleurs à ce sujet. C'est en cours.

Recommandation n° 5 : Veiller à établir les décisions individuelles d'attribution des différentes primes et indemnités préalablement à leur mise en paiement et en conformité avec les dispositions retenues par l'assemblée délibérante quant à leurs modalités de calcul.

Là aussi, pour moi, c'est la même observation. Le RIFSEEP a défini exactement les règles applicables pour les primes. Nous avons tous les éléments maintenant qui sont en place pour répondre à cette recommandation.

Recommandation n° 6 : Mettre fin au régime particulier des autorisations spéciales d'absence qui méconnaît le cadre légal défini par loi modifiée du 26 janvier 1984.

C'était le régime particulier des ASA. Nous avons le même dispositif d'ailleurs à la mairie. La loi a fixé un champ très limité aux autorisations spéciales d'absence, parfois plus favorable, parfois moins favorable par rapport à ce qui était appliqué. Cela a été mis en place avec la charte du temps de travail.

Ensuite, recommandation n° 7 : Fixer la liste des emplois dont les missions impliquent la réalisation effective d'heures supplémentaires ouvrant droit aux indemnités horaires pour travaux supplémentaires.

Là aussi, c'est une mesure qui est en place, qui relève de la charte du temps de travail. Il s'agit de fixer la liste des emplois qui impliquent la réalisation d'heures supplémentaires. C'est un régime très particulier dans la fonction publique. Là, nous appliquons d'ores et déjà les textes tels qu'ils doivent être appliqués au sein de la collectivité.

Voilà l'ensemble des recommandations issues de ce rapport et un état des lieux à leur égard que l'on devra refaire et compléter dans un an. L'an prochain, il y aura une annonce pour faire le point des mesures mises en place. Si vous avez des questions par rapport à ces recommandations ou bien des questions sur le rapport, vous pouvez vous exprimer. C'est un rapport volumineux avec beaucoup d'éléments financiers. Si vous avez des questions, nous allons essayer de vous répondre (pas de demande d'interventions), cela ne vous inspire pas, semble-t-il.

Dans les documents qui ont été posés sur table, il y a justement un courrier de réponse qu'a fait Jacques MÉZARD à la Chambre Régionale, qui vous a été remis avec les observations qu'il avait souhaité communiquer et qu'il nous a envoyées en cours de semaine. Je vous le signale parce que, sur table, vous avez également quelques modifications de délibérations en sus de ce document. S'il n'y a pas de questions, nous pouvons prendre acte de ce rapport. Nous n'avons pas à le voter. C'est une information.

Le Conseil Communautaire prend acte de la délibération n° 19.

Je vous propose que nous passions sur le sujet suivant qui est le rapport annuel sur le prix et la qualité des services publics de l'eau et de l'assainissement. C'est Gérard PRADAL qui nous le présente.



## **DÉLIBÉRATION N° 20 : TRAVAUX ET RÉSEAUX – RAPPORT ANNUEL SUR LE PRIX ET LA QUALITÉ DES SERVICES PUBLICS DE L’EAU ET DE L’ASSAINISSEMENT – ANNÉE 2019**

**Rapporteur : M. Gérard PRADAL**

**M. PRADAL.**- C’est un exercice obligatoire, qui revient chaque année. Je le précise pour les nouveaux Élus, c’est un rapport obligatoire à faire, c’est le Code Général des Collectivités Territoriales qui le prévoit. Ce document, au sein duquel sont développées dans leurs dimensions techniques, administratives et financières les différentes activités portées par la Collectivité en ce domaine, est illustré en séance par une projection que je vais essayer de vous commenter. Ce rapport comprend 93 pages. Donc, évidemment, ce soir, nous n’allons pas passer en détail les 93 pages. Nous en avons fait une synthèse. Vous avez le rapport à votre disposition. Il devra être présenté devant chaque Conseil Municipal avant le 31 décembre. Il sera mis ensuite à la disposition du public.

(Présentation de documents sur écran)

### **Nous avons tout d’abord le Bureau d’Études.**

Le Bureau d’études intervient sur les projets VRD Eau et Assainissement.

Il réalise différents types d’études :

- des études sur l’eau et l’assainissement ;
- des études sur les réseaux et les ouvrages ;
- des études sur les réhabilitations, les extensions, les interconnexions, les déplacements et les servitudes.

Il intervient sur les projets VRD eau et assainissement.

44 études ont été réalisées en 2019 sur 21 communes différentes, représentant environ 2,5 M€ de travaux en eau potable et en eaux usées.

En ce qui concerne le suivi des chantiers, le Bureau d’Études a suivi 37 chantiers, en complément des contrôleurs de travaux.

Le Bureau d’Études est intervenu aussi sur 3 servitudes et récolements au niveau de Saint-Paul-des-Landes, Mandailles et Aurillac.

Le Bureau d’études intervient sur la modélisation et autres études annexes, au titre desquelles, en 2019 :

- la mise à jour du modèle numérique AEP (abonnés et réseaux) ;
- la simulation de l’impact des besoins futurs sur les réseaux et la validation des dimensionnements du réseau ;
- la mise en application du programme d’actions prévu au Schéma directeur. A ce titre, il y a eu :

\* la réhabilitation du réservoir de Roc Castanet qui est terminée. Cela a été une grosse opération ;

\* le déploiement d’enregistreurs acoustiques sur la ville d’Aurillac dans le cadre des actions de réduction des fuites. Ce déploiement est en cours. Pour la relève des données, ce seront à terme des appareils qui sont accrochés aux camions de ramassage des ordures ménagères qui le réaliseront. C’est un travail qui a été mis en place l’an dernier et qui donne bonne satisfaction.

\* la réhabilitation à venir du réservoir de Coissy (étanchéité, génie civil, équipement hydraulique) ;

\* l’étude de protection et d’autorisation des ressources en eau potable sur 41 captages répartis sur 14 communes sur la période 2018-2023. C’est un énorme chantier.

- la modélisation du réseau d'assainissement de l'Agglomération à Souleyrie, faisant suite à l'étude SAFEGE de 2017. Cela porte sur l'interconnexion de l'agglomération d'assainissement de Belbex vers celle de Souleyrie.

Le Bureau d'Études intervient aussi dans le domaine de l'urbanisme.

Il donne des avis sur les réseaux dans le cadre de l'instruction des autorisations de construire. Le Bureau d'Études donne son avis par rapport aux raccordements.

Il a donné 329 avis sur les permis de construire en 2019, il en avait donné 217 en 2018. Il y a donc eu une nette augmentation en 2019.

Il a donné 135 avis sur les certificats d'urbanisme en 2019, contre 139 en 2018. C'est assez stable.

Il a délivré 49 avis sur les déclarations préalables en 2019, alors qu'il en avait donné 155 en 2018.

Il a donné 13 avis sur les permis d'aménager en 2019, contre 11 en 2018.

En ce qui concerne le nombre de demandes de Déclaration de travaux (DT) ou de Déclaration d'intention de commencer les travaux (DICT), il y en a eu :

\* 1 846 en 2019

\* 1 530 en 2018

\* 1 416 en 2017.

Cela progresse chaque année.

Le Bureau d'Études intervient au niveau du SPANC qui est le Service Public d'Assainissement Non Collectif.

89 installations ont été contrôlées suite à des mises en vente, dont 14 classées en niveau A (le niveau A étant le meilleur niveau), 20 en B, 33 en C, 7 en D1 et 15 en E (En E, là, on ne sait même pas s'il y a un système d'assainissement, on ne peut rien vérifier).

46 contrôles d'installations neuves n'ont pas tous abouti à une déclaration de conformité car les chantiers sont en cours.

Notons aussi qu'environ 30 % des installations neuves contrôlées sont déclarées non conformes (contre 6,4 % en 2018). Ces non conformités sont dues essentiellement au non-respect de la réglementation sur les ventilations.

De plus, il a été instruit :

\* 97 permis de construire avec assainissement non collectif, dont 35 permis modificatifs ;

\* 15 dossiers de réhabilitation.

Le tableau qui s'affiche à l'écran vous montre le détail des contrôles avec le classement par niveau.

En niveau A, 14 contrôles ont été réalisés en 2019 (14,7 %). Il y a eu 1 000 installations de ce niveau classées au niveau du territoire de la CABA.

En niveau B, 20 contrôles ont été réalisés en 2019 (22,5 %). Il y a eu 614 installations de ce niveau classées au niveau du territoire de la CABA.

En niveau C, 33 contrôles ont été réalisés en 2019 (37 %). Il y a eu 1 442 installations de ce niveau classées au niveau du territoire de la CABA.

En niveau D1, 7 contrôles ont été réalisés en 2019 (7,9 %). Il y a eu 461 installations de ce niveau classées au niveau du territoire de la CABA.

En niveau D2 et en niveau D3, il n'y a pas eu de contrôles

En niveau E, 15 contrôles ont été réalisés en 2019 (16,9 %). Il y a eu 645 installations de ce niveau classées au niveau du territoire de la CABA. Ce sont des installations qui ne fonctionnent pas ou qui n'existent même pas.

Au total, 89 contrôles ont été réalisés l'an passé sachant que sur le territoire de la CABA, 4 162 installations sont à contrôler.

Sur ces 4 162 installations d'Assainissement Non Collectif contrôlées, il a été relevé un taux de 38,8 % de conformité (contre 38 % en 2018 et seulement 10 % en 2008). Il y a quand même une nette évolution. Il y a eu des travaux importants qui ont été faits et une prise de conscience des gens.

Notons que 27 % des installations créent ou peuvent créer des nuisances et pollutions sur le milieu naturel (une partie des niveaux C, les niveaux D1 et E).

## **Le secteur Eau**

Au niveau du volume total produit par les pompages, il y avait eu 1 125 332 m<sup>3</sup> d'eau pompés en 2016. Il y en avait eu 1 628 787 en 2017. Il y en avait eu 1 296 383 en 2018. Il y en a eu 1 130 097 en 2019. Nous revenons à peu près au niveau de 2016 ; le pic avait été atteint en 2017.

L'essentiel de cette eau issue des pompages vient des puits de Velzic avec 445 986 m<sup>3</sup> et des puits de La Prade à Arpajon (qui se trouve entre Arpajon et Vézac) qui a produit 684 111 m<sup>3</sup>.

Le volume total produit par les sources s'est élevé à 2 930 870 m<sup>3</sup> en 2019. Il y avait eu un volume important produit en 2016. Le chiffre de 2019 est à peu près le même que celui de 2018.

Cette eau produite par les sources est issue d'une part des galeries Lavergne, Nègre et Emprade de Velzic pour 2 232 938 m<sup>3</sup> en 2019.

L'eau de source est produite aussi à partir des autres captages sur les autres communes, dans la mesure où beaucoup de communes ont des captages. Il y a eu ainsi 697 932 m<sup>3</sup> produits à partir de ces captages en 2019.

Le volume total annuel prélevé s'est établi à 4 053 309 m<sup>3</sup> en 2019.

En ce qui concerne les faits marquants sur 2019, on peut noter les éléments suivants :

- Juin 2019 : Fin des travaux de rénovation du réservoir de Roc Castanet. Nous en avons parlé tout à l'heure.
- Juillet et août 2019 : Sécurisation de l'approvisionnement du réservoir de Combelle par la réalisation d'un pompage provisoire à Lavergne.
- Été 2019 : Étiage marqué sur le territoire communautaire avec la mise en place de mesures de restriction des usages de l'eau par le Préfet.

Là, vous avez un tableau qui présente la production et le rendement.

Nous avons mis en distribution 4 049 944 m<sup>3</sup> d'eau.

3 122 140 m<sup>3</sup> ont été consommés.

C'est un taux de rendement de 77,09 %, qui est un bon taux.

Le Grand Réseau qui comprend Arpajon, Aurillac, Ayrens, Crandelles, Naucelles, Sansac, Saint-Paul-des-Landes, Teissières-de-Cornet et Ytrac) a enregistré un rendement de 76,60 %.

Les communes qui ont le rendement le moins élevé sont Marmanhac et Saint-Cirgues-de-Jordanne avec respectivement un rendement de 53,88 % et 50,08 %. Mais les volumes ne sont pas les mêmes. 1 % sur le Grand Réseau et 1 % sur une commune comme Saint-Cirgues-de-Jordanne, cela ne représente pas la même déperdition en eau. Mais enfin il faut bien essayer d'y remédier.

En 2019, sur l'ensemble du territoire communautaire, le rendement global a été de 77 %. Il était de 75 % en 2018. La variation n'est pas très importante, mais positive.

En ce qui concerne le taux de conformité bactériologique, la grande partie de la carte en bleu foncé montre la zone où nous sommes à un taux de conformité au-dessus de 95 % ; ce qui est bien.

Par ailleurs, il y a quelques taches un peu plus claires, en particulier Ayrens, où le taux de conformité est un peu plus faible.

Le taux de conformité bactériologique est de 97 % ; ce qui est satisfaisant, malgré quelques non conformités ponctuelles. Il peut y avoir quelques petits accidents ; il suffit qu'il y ait un ou deux cas de non-conformité pour faire basculer le pourcentage.

Un point important, notamment pour l'ensemble des consommateurs, c'est le prix de l'eau. Là, tout le monde est concerné.

Il y a un abonnement annuel pour l'eau, et un abonnement pour l'assainissement pour ceux qui sont raccordés à l'assainissement collectif.

L'abonnement annuel est de 53,50 € pour l'eau potable et de 26 € pour l'assainissement, soit un abonnement global de 79,50 € pour ceux qui sont raccordés à l'assainissement collectif.

Le prix du m<sup>3</sup> d'eau s'établit à 1,25 €. Tout le monde ne consomme pas 120 m<sup>3</sup>, mais sur une moyenne de consommation de 120 m<sup>3</sup>, cela représente un montant de 150 €.

Le prix du m<sup>3</sup> pour l'assainissement est de 1,61 €. Sur 120 m<sup>3</sup>, cela représente un montant de 193,20 €.

Il y a la contribution pour l'Agence de l'Eau au titre de la lutte contre la pollution, sur la base de 0,33 € par m<sup>3</sup>.

Il y a aussi la contribution pour l'Agence de l'Eau au titre de la modernisation des réseaux, sur la base de 0,25 € par m<sup>3</sup>.

Enfin, il y a la contribution pour l'Agence de l'Eau au titre du prélèvement sur la ressource en eau, sur la base de 0,044 € par m<sup>3</sup>.

Par ailleurs, s'ajoute au prix la TVA à 5,5 % pour l'eau potable et la TVA à 10 % pour l'assainissement.

Vous allez me dire qu'il y a un certain nombre de taxes qui s'ajoutent au prix, mais nous sommes bien contents de retrouver l'Agence de l'Eau Adour-Garonne quand nous avons des gros chantiers, comme celui de Souleyrie actuellement pour lequel l'aide de l'Agence sera très utile.

Avec les taxes et les prélèvements, cela fait un prix TTC au m<sup>3</sup> d'eau de 2,18 € pour l'eau potable et de 4,46 € avec l'assainissement. Cela fait une variation entre les deux dernières années respectivement de 2,34 % et 2,38 %.

Le tableau qui s'affiche à l'écran reprend l'ensemble des travaux qui ont été réalisés sur l'ensemble des communes.

Il y a eu, en 2019, 93 interventions pour les branchements en eau potable, 46 interventions pour les branchements en assainissement. Cela fait un total de 139 interventions. Je ne vais pas reprendre toute la liste des communes sur lesquelles il y a eu des travaux. Au-delà d'Aurillac, il est bien sûr normal que ce soit Arpajon qui ait fait l'objet du plus grand nombre d'interventions, soit 33 interventions. Il y a eu ensuite un nombre conséquent d'interventions sur Ytrac et Naucelles. Il est à noter qu'il y a quelques communes où il n'y a pas eu d'interventions. Il est normal que dans les communes les plus peuplées, il y ait le nombre le plus élevé d'interventions.

Nous réhabilitons aussi les branchements en plomb.

12 branchements en plomb ont été réhabilités en 2019 dans le cadre de travaux en régie.

Par ailleurs, 98 branchements en plomb ont été réhabilités dans le cadre d'un marché par STAP 15, pour un montant de 117 000 € HT. Nous avons un marché à bons de commande avec eux pour réhabiliter ces branchements parce qu'il reste encore énormément de branchements en plomb, en particulier sur la ville d'Aurillac.

Pour ce qui est des faits marquants 2019, on peut citer l'achat d'une mini-pelle 5 tonnes en remplacement d'une pelle à pneus datant de 2007.

### **Le secteur assainissement collectif**

Les réseaux se décomposent ainsi :

- \* 79 % des réseaux sont en séparatif,
- \* 21 % des réseaux sont en unitaire.

Nous avons 478 km de réseaux.

En ce qui concerne les déversoirs d'orages, nous en avons 73 sur le territoire, dont 56 % sur les réseaux traités par Souleyrie et 12 % sur Jussac-bourg.

Nous disposons de 7 déversoirs d'orages auto-surveillés sur le système d'assainissement de Souleyrie.

Nous avons 47 postes de relèvement, dont 45 % toujours sur l'agglomération de Souleyrie.

Quelques résultats d'exploitation en chiffres :

- \* 52,5 km de réseaux curés pour 100 tonnes de matières de curage extraites, soit 10,9 % du linéaire.
- \* 91 interventions suite à des plaintes d'usagers (obturations, réseaux/branchements, odeurs, tampons bruyants, évacuations, etc). En prenant en charge le secteur de l'assainissement, je n'aurais jamais imaginé qu'il y ait autant d'échanges de courriers entre les abonnés ou consommateurs et les services de la CABA. Le nombre de courriers que nous avons est impressionnant.
- \* 3 campagnes de dératisation.
- \* 390 interventions d'entretien (en préventif et en curatif) sur les postes de relèvement.
- \* 700 interventions (hors Souleyrie) sur les STEP, principalement pour le soutirage des boues.
- \* 445 contrôles de raccordement des bâtiments, dont 64 ont été non conformes.
- \* 120 interventions environ pour les autres services (aire des gens du voyage, TDMA, nettoyage de bouches à clés, regards-compteurs, etc).

Quelques éléments supplémentaires d'information sur l'exploitation :

- \* Plus de 2 830 heures d'exploitation hors station de Souleyrie.
- \* Les boues de toutes les stations (893 tonnes de matière sèche) sont traitées :
  - par l'incinérateur de Souleyrie (789 tonnes) ;
  - par compostage (105 tonnes) pour les stations de Jussac, Marmanhac, Vercuères, Naucelles et Espinat en été.
- \* 100 % des boues sont traitées de façon conforme à la réglementation.
- \* Le déploiement de la télégestion est terminé avec :
  - 44 des postes de relèvement télégrés ;
  - 15 stations d'épuration télégrées.
- \* 11 315 m<sup>3</sup> de matières de vidange traitées en 2019 à Souleyrie (contre 7 560 m<sup>3</sup> en 2018) issues à :
  - 75 % de l'entreprise Lallemand ;
  - 11 % de l'assainissement non collectif des communes de la CABA ;
  - 14 % de l'assainissements non collectif hors territoire de la CABA parce que les entreprises de dépotage interviennent aussi hors territoire de la CABA pour ce genre de chose.

Quelques éléments en ce qui concerne les performances épuratoires :

La station de Souleyrie remplit toutes les obligations en matière d'auto-surveillance.

En 2019, les rejets de la station de Souleyrie sont conformes au regard du percentile 95 %, soit 24 707 par m<sup>3</sup>/jour.

Sur la base de l'ensemble des bilans d'auto-surveillance de l'année, il a été estimé que 6,5 % de la charge polluante annuelle était rejetée directement par les déversoirs d'orages de la STEP.

Sur les eaux traitées, la station de Souleyrie affiche en moyenne de très bonnes performances.

La carte qui s'affiche à l'écran montre la conformité des stations d'épuration de la CABA. Celles qui sont schématisées en vert sont les stations qui fonctionnent conformément aux exigences réglementaires. Celles qui sont schématisées en rouge sont des stations qui ne sont pas conformes.

Trois des cinq stations non conformes en 2019 sont chroniquement non conformes : Mandailles Benech, Mandailles Bourg et Mandailles-Saint-Julien.

Les deux autres stations non conformes en 2019 sont des lagunes (Péruejols et Ayrens) où la non-conformité est liée au fait que l'effluent en entrée était très dilué en raison de précipitations le jour des bilans. Bien sûr, si l'effluent est perturbé le jour où est réalisé le bilan, cela peut générer une non-conformité. Il s'agit, de plus, de stations où le process ne permet aucun réglage d'exploitation, ni d'automatisation.

Des démarches de réhabilitation sont en cours sur la station de Vézac le Golf (conforme en 2019 mais présentant une forte proportion de non-conformité) et sur la station de Mandailles Bourg.

Au niveau des études et travaux, il faut noter essentiellement la mise aux normes du système d'assainissement de Souleyrie (réseaux et STEP). Pour faire un point sur le dossier, je vous indique les différentes étapes :

En 2008, il y avait eu une mise en demeure de l'État au titre de la directive ERU.

En 2013, nous avons passé un marché d'assistance à maîtrise d'ouvrage.

En 2014, il y a eu le diagnostic structurel de génie civil au niveau des ovoïdes.

En 2014-2016, nous avons établi le Schéma directeur d'assainissement qui a permis la définition du programme de travaux.

En 2016, il y a eu l'appel à projets de l'Agence de l'Eau Adour Garonne.

En 2017, nous avons réalisé l'étude de faisabilité.

En 2017-2018, nous avons engagé les premières tranches de travaux (Réhabilitation des ovoïdes avenues des Volontaires/Pupilles et Viaduc).

En 2018, nous avons conclu le marché de maîtrise d'œuvre de la STEP.

En 2018, nous avons procédé à la ventilation définitive au sein de l'appel à projets de l'Agence de l'Eau.

En 2019, nous avons engagé la consultation pour les marchés en ce qui concerne la station et les réseaux.

En 2020, nous avons prévu l'attribution du marché pour la station et la négociation du marché pour les travaux sur les collecteurs.

On peut s'apercevoir que nous parlons de la station de Souleyrie depuis 2008. Le nombre de fois où nous avons dû prononcer le mot « Souleyrie » au sein du Conseil Communautaire est sans aucun doute impressionnant, et ce n'est pas fini. Je rappelle qu'il y a plus de 32 M€ de travaux.

**M. LE PRÉSIDENT.**- Merci, Gérard. Y a-t-il des questions sur ce rapport annuel sur l'eau et l'assainissement ? Non, pas de questions particulières.

**M. PRADAL.**- J'ajoute que ce rapport a été vu plus en détail par la Commission Travaux et Réseaux. Le rapport complet fait 93 pages.

**M. LE PRÉSIDENT.**- Le gros chantier, c'est celui engagé sur la STEP de Souleyrie que tu as évoqué, et il y a aussi le chantier sur le château d'eau de Coissy. Ce sont les deux dossiers que la CABA va présenter au Plan de Relance. Là aussi, dans la rencontre avec le Préfet, nous avons eu une relative assurance sur l'obtention d'une participation du Plan de Relance pour le financement de ces deux opérations.

Le chantier sur la STEP de Souleyrie, qui concerne Aurillac, Arpajon et une partie de Vézac en particulier, est un dossier important puisque la station sera dimensionnée pour traiter les effluents de 56 000 habitants. Les travaux vont débuter bientôt, dans l'année.

Pas de questions sur ce point.

Le Conseil Communautaire prend acte de la délibération n° 20. Je vous remercie.

Le dossier suivant, c'est un autre rapport, c'est celui sur les déchets, et c'est Stéphane FRÉCHOU qui nous le présente.

## **DÉLIBÉRATION N° 21 : ENVIRONNEMENT – RAPPORT ANNUEL SUR LE PRIX ET LA QUALITÉ DU SERVICE PUBLIC D'ÉLIMINATION DES DÉCHETS POUR L'ANNÉE 2019**

**Rapporteur : M. Stéphane FRÉCHOU**

(Présentation de documents sur écran)

**M. FRÉCHOU.**- Bonsoir. Merci, Monsieur le Président. Tout d'abord, je voudrais vous dire un petit mot sur la forme de ce rapport qui, très probablement, sera le dernier présenté ici sous cette forme-là parce que, ne serait-ce que dans l'énoncé du rapport, un rapport sur l'élimination des déchets ne sera pas le terme qui conviendra. Je pense que dans l'avenir, nous allons être amenés à plutôt parler de rapport sur l'économie circulaire pour mieux prendre en compte les efforts que nous ferons en termes de réduction à la source des déchets, de réemploi et de collecte. Il n'y a pas d'un côté – nous le disons assez souvent – des déchets pour lesquels il ne s'agit que de s'occuper de l'élimination, mais c'est tout un processus d'économie circulaire qu'il faut considérer. Nous y travaillerons dans l'avenir, mais la forme changera probablement.

Pour ce qui est de l'année 2019, vous voyez le sommaire du document :

Dans une première partie, nous évoquerons la collecte. Sachant que, selon si on est en bourg rural ou sur la zone urbaine d'Aurillac-Arpajon, les systèmes de collecte ne sont pas les mêmes : la collecte se fait plutôt en porte à porte en milieu urbain ; la collecte se fait en apport volontaire, dans les fameuses colonnes, en zone plutôt rurale ; et puis, il y a bien sûr les collectes en déchetteries.

Dans une deuxième partie, nous évoquerons le traitement des déchets ménagers, avec en particulier le centre de pré-tri de l'Yser.

Dans la troisième partie, nous parlerons des coûts du service.

Enfin, une quatrième partie précisera les efforts qui sont faits en termes de réduction des déchets à la source actuellement.

### 1ère partie : La collecte

En ce qui concerne les volumes de collectes en porte à porte, pour ce qui est des ordures ménagères, nous collectons environ 11 500 tonnes sur le territoire de la CABA. On voit que les volumes sont relativement stables, voire en légère progression de 2,8 % entre 2018 et 2019. Je le redis : dans l'avenir, il va s'agir de faire des efforts pour arriver à trouver des moyens incitatifs afin de faire baisser ces volumes-là parce que, sinon, les coûts vont être difficiles à assumer.

En ce qui concerne la collecte sélective, 1 900 tonnes environ de multimatériaux (journaux et emballages en mélange) ont été collectées en 2019, contre 1 800 tonnes à peu près en 2018.

Sur les collectes en apport volontaire, sur les fameuses colonnes pour les verres, les journaux et les emballages, on s'aperçoit que nous avons eu une baisse de 5,66 % sur l'année. C'est lié à des choses qui sont conjoncturelles comme la baisse du papier, nous collectons de moins en moins de papier. Par ailleurs, il y a des aléas que nous ne maîtrisons pas comme la collecte du verre qui dépend du nombre de touristes qui viennent sur notre territoire ou des conditions climatiques ; néanmoins, j'attire votre attention sur le fait que nous retrouvons encore, au niveau de la CABA, plus de 8 kg de verre par habitant et par an dans les sacs d'ordures ménagères, qu'il faudra absolument exclure.

En ce qui concerne les collectes en déchetteries, nous avons une quasi-stabilité des volumes, avec une baisse qui est essentiellement liée à la collecte des gazons ; alors, moi, j'espère que c'est lié aux efforts qui sont faits par nos administrés pour ne plus amener les tontes à la déchetterie, mais s'en servir pour pailler et composter dans leur jardin, mais c'est aussi lié aux conditions climatiques ; quand il fait plus sec, on tond moins souvent le gazon.

Pour ce qui est des collectes en déchetteries des déchets d'équipements électriques et électroniques, là aussi nous avons une relative stabilité. Nous avons eu une augmentation sur 2019 par rapport à 2018 de 1,2 %, avec, en fonction des produits récupérés, des variations qui sont aussi liées à des contextes très exogènes ; cela peut être des compétitions sportives qui amènent les personnes à changer leur téléviseur, comme des efforts de communication sur les changements de lampes qui peuvent être faits. 75 % en plus de récupération de lampes, c'est très, très bien.

Le chantier qui est devant nous pour les années à venir, cela va être la question du réemploi et la question de remettre à l'ouvrage le projet de ressourcerie pour arriver à extraire encore des produits du recyclage et les réemployer directement.

## 2<sup>ème</sup> partie : Le traitement des déchets ménagers

Nous arrivons, sans transition, au traitement des déchets et au tri.

Vous voyez sur le document qui s'affiche à l'écran les tonnes qui sont envoyées au SYDED du Lot. Il y a eu :

- \* 1 900 tonnes de multimatériaux en 2019. On note une augmentation légère, mais assez agréable à regarder.
- \* 246 tonnes d'emballages. C'est assez stable.
- \* 576 tonnes de papiers. Cela continue de baisser.
- \* 377 tonnes de cartons de déchetterie. C'est stable.
- \* 262 tonnes de cartons de collecte de commerçants. C'est relativement en baisse, mais il faut faire un peu de police parce que certains de ces cartons ne sont pas mis au bon endroit.

En ce qui concerne la répartition des tonnages sortants vers les filières de recyclage, il y a l'acier, l'aluminium, les cartonnettes, les plastiques. Vous avez tous les chiffres devant vous. Ce que vous devez avoir en tête, c'est que, même si un certain nombre de choses sont recyclées, je pense à l'aluminium, ce n'est jamais intégralement recyclé ; vous avez à peu près 40 % d'une canette qui va se retrouver après, de nouveau, dans les circuits d'enfouissement ou d'incinération. Je continue donc à dire que le meilleur déchet, c'est celui que l'on ne produit pas, d'autant plus qu'il va être de plus en plus coûteux, voire de moins en moins rentable, de vendre ces produits. Il faudra donc que nous travaillions vraiment – j'insiste là-dessus – sur la réduction des volumes.



### 3<sup>ème</sup> partie : Les coûts du service

Les coûts du service sont à peu près stables avec des coûts qui sont maîtrisés, mais avec des dépenses qui vont être amenées – je l'ai dit – à augmenter parce que les coûts imposés par l'État en termes de taxes vont augmenter d'une part, et d'autre part les coûts d'acheminement et de transport ne vont pas rester toujours aussi faibles.

Si l'on compare les recettes, déjà, en 2019, nous avons eu un fléchissement des recettes, avec une atténuation des charges passant de 84 000 € en 2018 à 71 000 € environ en 2019, et je ne vous parle pas de l'effondrement des recettes que nous allons vivre en 2020 lié aux coûts des marchés qui sont extrêmement bas, voire ridicules, sur certains produits tels que le carton.

### 4<sup>ème</sup> partie : La réduction des déchets à la source

En ce qui concerne le compostage, nous avons à peu près 10 % des foyers de la CABA qui sont aujourd'hui dans une démarche de compostage. C'est significatif. Nous avons une politique volontariste qui prend, qui fonctionne. Il va falloir l'accentuer. Nous allons essayer d'initier de nouvelles démarches pour continuer à réduire les déchets à la source, notamment les déchets organiques. Nous verrons comment nous pouvons aider les gens à s'équiper d'un poulailler, etc. Nous avons un bel effort à faire de ce côté-là parce qu'il faut savoir que nous avons environ la moitié de nos déchets qui sont des déchets organiques dans une poubelle d'une famille normale. Nous avons donc de la marge pour en sortir.

Sur ce tableau, vous voyez l'évolution sur les deux ou trois dernières années. Chaque commune peut regarder ses statistiques et mesurer les efforts qu'il lui reste à faire pour infléchir ou augmenter les courbes.

Là, vous avez des tableaux qui ne sont pas très significatifs puisque les quantités collectées varient en fonction des endroits où sont situées les colonnes d'apport volontaire ; vous pouvez avoir des personnes de vos villages, voire des villages d'à côté qui sont sur le passage, qui viennent déposer des matériaux à ces colonnes. Cela n'a donc pas grand sens. En tout cas, vous avez les taux de collecte par commune en fonction des matériaux. Ce sont des indicateurs qui ne disent pas grand-chose, mais qui vous permettent quand même de mesurer que des efforts et des marges de manœuvre sont encore possibles.

**M. LE PRÉSIDENT.**- Y a-t-il des questions sur ce rapport important ? On voit l'augmentation des coûts et la réduction des recettes. La collecte des déchets, c'est un enjeu majeur, et il est vrai que les meilleurs déchets, ce sont ceux que l'on ne produit pas.

Y a-t-il des questions sur ce sujet important qui va certainement nous occuper dans les années à venir de façon très significative ?

**M. PRADAL.**- Le vrai problème sur lequel il faudra que nous nous penchions, c'est le traitement des cartons. Nous sommes envahis de cartons. Au niveau de Labrousse, nous les amenons à la déchetterie, mais c'est un vrai problème.

**M. FRÉCHOU.**- Cela découle des nouveaux modes de consommation de nos concitoyens qui commandent de plus en plus par correspondance via internet ; c'est ce qui nous amène à avoir des volumes de cartons de plus en plus importants. Mais c'est un vrai problème partout. En zone urbaine, nous avons des soucis avec les commerçants. En zone rurale, nous avons des problèmes avec les gens qui achètent par internet. Nous avons tout un tas d'efforts à faire dans beaucoup de domaines, et je pense que le chantier qui s'ouvre devant nous sur la mandature est important parce que je parlais des déchets organiques, c'est un vrai souci ; les cartons, cela en est un autre ; la question de la façon dont on peut inciter les gens à moins produire de déchets, cela en est un autre. Nous allons poser tout cela sur la table et voir comment nous pouvons avancer pour avoir une politique qui soit soutenable parce que je vous garantis que si nous restons comme cela, la politique ne sera pas soutenable longtemps.

**M. PRADAL.-** Et puis, il convient peut-être de faire de la pédagogie. Mais, moi, je ferme les yeux, je pleure presque, quand je relève les bacs et que je constate qu'il y a de tout, des moteurs, des objets de toutes sortes. Je ne sais pas comment traiter cela.

**M. FRÉCHOU.-** Nous allons y réfléchir, mais il est vrai que le fait d'avoir des contrôles d'accès sur les bacs, c'est-à-dire en gros que chaque famille ou usager ait une carte qui lui permette d'ouvrir le bac qui lui est dédié, fait partie des pistes que nous allons élaborer. Nous allons y réfléchir. C'est une des solutions avec la valorisation incitative inversement proportionnelle au volume des déchets produits qui ont, par ailleurs, montré leurs preuves. Nous allons voir si nous pouvons, sur notre territoire, aller dans ce sens-là, sachant – je vous le disais en préalable – que nous avons un système où nous traitons et de l'urbain et du rural et où il n'y aura pas une solution magique pour tout le monde tout de suite. Il va falloir arriver à être le plus intelligent et le plus pragmatique possible.

**M. LE PRÉSIDENT.-** C'est un sujet de réflexion que nous allons avoir obligatoirement dans les années qui viennent, certainement même dans l'exercice prochain.

Pas d'autres questions sur ces sujets importants ? Non.

Le Conseil Communautaire prend acte de la délibération n° 21. Je vous remercie.

La délibération suivante, c'est le rapport 2019 sur la situation de la SA-SPL STABUS. C'est Sébastien PRAT qui nous présente ce rapport.

## **DÉLIBÉRATION N° 22 : TRANSPORTS – PRÉSENTATION DU RAPPORT SUR LA SITUATION DE LA SA-SPL STABUS AU TITRE DE L'ANNÉE 2019**

**Rapporteur : M. Sébastien PRAT**

(Présentation de documents sur écran)

**M. PRAT.-** Merci, Monsieur le Président. Comme vous le savez, depuis janvier 2014, la STABUS est passée en statut de Société Publique Locale, dans laquelle la CABA est actionnaire principale avec la Ville d'Arpajon et la Ville d'Aurillac. Il nous est donc demandé d'acter ce rapport d'activité 2019.

### Les faits marquants de 2019

Les faits marquants sur 2019, c'est d'abord la mise en place d'un nouveau Contrat d'Obligations de Service Public entre la CABA et STABUS. C'est le deuxième depuis la création de la SPL en 2014.

2019 a vu également le lancement de l'application Mybus, qui permet à tout usager sur le réseau de transport urbain et périurbain de pouvoir acheter son titre de transport avec son smartphone. En outre, sur le réseau urbain, cette application permet de savoir en temps réel où se trouve son bus, à quel arrêt, s'il y a des changements prévus ou des imprévus sur le réseau.

Vous le voyez sur la photographie, les autocars et minicars de nos sous-traitants se sont ornés, en 2019, d'une jolie bande orange avec le nom de notre réseau Trans'Cab.

L'année 2019 a aussi vu la mutualisation du service de transport avec les services de transport du Département, puis de la Région puisque vous savez que la compétence « transport et mobilité » a été déplacée à la Région, sur 4 lignes : celle de Mauriac, celle de Montsalvy, celle de Saint-Flour et celle de Laroquebrou.

### L'offre commerciale et l'analyse des activités

Sur l'offre commerciale, l'offre kilométrique est basée sur la restructuration du réseau qui a eu lieu fin 2017.

L'offre commerciale – ce sera un enjeu aussi de la mandature – devra se structurer en intégrant le Pôle d'Echange Intermodal qui va profondément modifier nos habitudes de mobilité. Il faudra donc restructurer ce réseau en conséquence bien entendu avec toutes les communes de la CABA en prenant en compte l'évolution démographique et l'évolution des besoins.

Un petit focus sur le service TPMR (Transport des Personnes à Mobilité Réduite). Ce sont 12 500 courses qui ont été réalisées en 2019 sur ce service ; soit + 13 % par rapport à 2018. C'est une progression parce que le nombre d'ayants droit continue effectivement d'augmenter. STABUS réalise en interne 3 624 courses, dont 2 050 pour le Clos des Alouettes sur Aurillac. Ce sujet de l'accessibilité et du service TPMR sera au menu de la prochaine Commission Transports qui aura lieu normalement le 10 novembre.

S'agissant de l'offre Vélo'Cab que vous connaissez peut-être toutes et tous, vous savez que la CABA, via la STABUS, loue des vélos mécaniques, mais aussi des vélos à assistance électrique. Il y a 40 vélos à assistance électrique sur le parc STABUS. Il y a une très forte demande. STABUS gère en permanence des listes d'attente. Il faudra réfléchir sur ce potentiel à exploiter parce que cela répond à un besoin de mobilité douce, et cela répond aussi à des enjeux de transition écologique. Le chiffre d'affaires pour 2019 a progressé de 16 % par rapport à 2018. Cela va être aussi un enjeu de ce mandat.

La navette centre-ville a effectué, en 2018/2019, plus de 200 000 voyages. Elle vous transporte – vous le savez – du lundi au samedi, de 7 h à 19 h, à partir du parking relais de la Place de 8 Mai. Cette navette, avec la construction du PEI, déménagera de quelques mètres en bas, à côté de la halle SERNAM et sera effectivement, nous l'espérons en tout cas, dans ce nouveau réseau très utile pour désengorger le centre-ville d'Aurillac des voitures.

#### Évolution des recettes

Nous pouvons noter une évolution positive de 4,93 % en 2019.

Nous avons quelques chiffres de fréquentation sur 2020. Nos bus et nos autocars sont quand même assez bien remplis.

Le nombre d'abonnements est en légère diminution, et le nombre de tickets unitaires en légère augmentation compte tenu du fait que les populations attendent de savoir ce qu'il va en être de la poursuite de la crise sanitaire et de la Covid. Nous sommes donc un peu encore en stand-by, mais les chiffres sont plutôt bons.

Je vais passer rapidement sur les abonnés annuels par commune, que chacun pourra regarder tranquillement.

#### L'activité du Théâtre de Rue 2019

Le festival 2019 a été un très bon cru pour STABUS avec 129 000 personnes transportées avec moins de kilomètres. Vous avez tous les chiffres à disposition. Inutile de vous dire que, l'année prochaine, nous n'aurons malheureusement pas à évoquer le festival 2020 puisqu'il n'a pas eu lieu.

#### L'évolution tarifaire

En ce qui concerne l'évolution tarifaire sur l'année 2019, il n'y a pas eu d'augmentation de la gamme tarifaire en 2019. Il y a juste eu la création du ticket « Dépannage » à 2 € dans les bus pour les personnes qui n'ont pas pu prendre avant leur titre de transport.

A noter que le titre de transport peut être acheté sur Mybus, chez les dépositaires STABUS, mais aussi à la boutique du centre-ville, ainsi qu'au siège social rue Denis Papin. Il n'y a donc plus d'excuse pour monter dans le bus sans titre de transport...

Je veux préciser que STABUS participe à la sensibilisation aux transports en commun des élèves de CM2 du territoire. STABUS participe aussi aux Rendez-Vous Étudiants qui sont organisés chaque année en septembre.

#### La vie sociale de l'entreprise

Nous sommes très concernés par ce problème.

Les effectifs moyens de STABUS en 2019, ce sont 49,08 équivalents temps plein. Nous avons eu trois embauches sur 2019.

Il faut noter que le 23 novembre 2019, il y a eu l'agression d'un conducteur STABUS place du Square à Aurillac. C'était la première fois que cela arrivait dans l'histoire de STABUS et cela a motivé un mouvement de retrait légitime des personnels.

#### Le parc

Le parc de STABUS comprenait 23 véhicules en 2019. A noter que c'est la CABA qui est l'Autorité Organisatrice des Mobilités ; c'est donc elle qui porte les investissements. Les véhicules appartiennent à l'Agglomération. Ces véhicules sont tous accessibles aux personnes à mobilité réduite, sauf nos véhicules de remplacement que nous utilisons en cas de maintenance ou de panne.

C'est un parc vieillissant. Il est projeté, à partir de 2021, un renouvellement de ces véhicules qui fonctionneront très probablement avec des énergies nouvelles.

#### Les investissements

En 2019, la CABA a investi dans l'achat d'un véhicule léger NISSAN, 100 % électrique, pour nos quatre contrôleurs sur le réseau, mais aussi dans l'achat de 10 vélos à assistance électrique pour majorer ce parc de vélos.

#### Je ne rentre pas dans le détail de l'analyse économique sur l'année 2019.

Vous avez ce rapport qui est à votre disposition en annexe. Nous nous tenons évidemment à votre disposition pour toutes les questions que vous pourriez vous poser.

#### Les grandes orientations

Pour finir, je vais évoquer les grandes orientations pour 2020 :

- La poursuite du déploiement et de l'extension de l'offre de location de vélos électriques. Ce sera une des thématiques et des réflexions que nous devons aborder avec tous les élus en Commission Transports.
- Le projet de billettique. Vous savez qu'au niveau de STABUS, c'est une billettique qui est un peu à l'ancienne avec des tickets. C'est en bonne voie, cela devrait se faire prochainement pour une billettique embarquée, un peu plus moderne, qui ressemble un petit peu à ce que nous avons voulu mettre en place avec l'application Mybus.
- La poursuite des actions de mutualisation de lignes avec la Région Auvergne-Rhône-Alpes.
- Une réflexion sur l'évolution tarifaire.
- Une réflexion aussi sur l'évolution de la structure du réseau.
- Une partie moins amusante : l'intégration et la mesure des conséquences sanitaires et économiques liées à la crise de la Covid-19 que nous aurons à examiner.

Voilà ce que je pouvais dire sur ce rapport de la STABUS.

**M. LE PRÉSIDENT.**- Merci, Monsieur PRAT. Y a-t-il des questions sur ce rapport concernant la STABUS ? Pas de questions. Nous devons prendre acte de la présentation de ce rapport. Le Conseil Communautaire prend acte de la délibération n° 22.

Nous poursuivons avec une délibération portant sur la Convention d'Utilité Sociale de Polygone. C'est Mme Angélique MARTINS qui nous la présente.

**DÉLIBÉRATION N° 23 : URBANISME ET HABITAT – AVIS SUR LA CONVENTION D'UTILITÉ SOCIALE (CUS) DE POLYGONE**  
**Rapporteur : Mme Angélique MARTINS**

**Mme MARTINS.-** Merci. La conclusion d'une Convention d'Utilité Sociale est une obligation pour tous les organismes HLM. La CABA étant concernée par la réforme des attributions de logements sociaux, elle est désormais associée à l'élaboration de la CUS des organismes HLM qui détiennent du patrimoine locatif sur son territoire.

Cette convention est conclue pour six ans.

Aux termes de la loi, la CUS comporte :

- l'état de l'occupation sociale des immeubles ;
- l'état du service rendu aux locataires ;
- l'énoncé de la politique patrimoniale et d'investissement de l'organisme ;
- l'énoncé de la politique menée par l'organisme en faveur de l'hébergement ;
- un cahier des charges de gestion sociale de l'organisme ;
- les modalités de la concertation locative avec les locataires ;
- les engagements pris par l'organisme en faveur d'une concertation avec les locataires, notamment en termes de politique sociale et environnementale.

Plusieurs projets de la CABA impactent le projet de CUS de Polygone, notamment :

- le Plan Local d'Urbanisme Intercommunal, valant Programme Local de l'Habitat ;
- le Plan Partenarial de Gestion de la demande de logement social et d'information des demandeurs ;
- la Convention Intercommunale d'Attribution ;
- le Projet de Renouvellement Urbain du quartier de Marmiers dans le cadre du NPNRU.

**M. LE PRÉSIDENT.-** Merci. Y a-t-il des questions ou des observations sur ce document ? S'il n'y a pas de questions ni d'observations, je vais mettre cette délibération au vote.

M. MURATET ne prend pas part au vote.

Y a-t-il des oppositions ? Non.

Y a-t-il des abstentions ? Non.

La délibération n° 23 est adoptée à l'unanimité des votants. Je vous remercie.

Nous passons à la délibération suivante qui porte sur la Charte de Relogement du Projet de Renouvellement Urbain du quartier de Marmiers. C'est Angélique MARTINS qui nous présente cette délibération.

**DÉLIBÉRATION N° 24 : URBANISME ET HABITAT – APPROBATION DE LA CHARTE DE RELOGEMENT DU PROJET DE RENOUVELLEMENT URBAIN DU QUARTIER DE MARMIERS**

**Rapporteur : Mme Angélique MARTINS**

**Mme MARTINS.-** Le Projet de Renouvellement Urbain du quartier de Marmiers a été défini dans le cadre d'une étude à travers 7 enjeux :

- accompagner une meilleure répartition de l'offre sociale à l'échelle de la CABA ;
- créer les conditions d'un renouvellement de l'offre de produits pour lesquels on viendrait vivre à Marmiers ;
- supprimer les configurations pénalisantes pour contribuer à régler les problèmes de sécurité et d'incivilité ;
- corriger l'image et les dysfonctionnements des patrimoines ayant un impact négatif sur l'attractivité du quartier ;
- revaloriser et conforter le pôle commercial ;

- repenser l'entrée du quartier pour être plus accueillante et sécurisante ;
- développer un cadre de vie « ville à la campagne » avec des équipements et des espaces publics attractifs.

La mise en œuvre de ces enjeux implique la démolition de deux ensembles immobiliers appartenant à Cantal Habitat :

- la résidence Marmiers qui compte 92 logements ;
- la résidence Clémenceau qui compte 119 logements.

Aujourd'hui, sur les 92 logements de la résidence Marmiers, il reste 15 ménages à reloger et 59 ont accepté une proposition, dont 49 ont déjà déménagé.

Il n'y a eu aucun déménagement pour le moment pour ce qui est de la résidence Clémenceau.

Élaborée en concertation avec les différents partenaires, la charte de relogement sera signée par la CABA (qui est le porteur de projet de PRU de Marmiers), l'État, la Ville d'Aurillac, Action Logement, Cantal Habitat et Polygone, le Département, le CCAS d'Aurillac et le Conseil de Concertation Locative.

Il vous est proposé d'approuver cette charte de relogement.

**M. LE PRÉSIDENT.**- Merci. Y a-t-il des observations ou des questions sur ce sujet ? Monsieur PRAT, vous avez la parole.

**M. PRAT.**- Merci, Monsieur le Président. La question du relogement sur ce quartier devra être traitée prioritairement parce que c'est un quartier historique de notre ville et parce qu'il y a des populations fragiles et populaires qui y habitent.

Effectivement, les gens ne sont pas des pions que nous déplaçons à notre guise. Je dis cela tranquillement parce que certains habitants de Clémenceau m'interpellent dans mon rôle d'élu municipal sur le manque d'informations qu'ils ont eues ; ils apprennent parfois des choses par *La Montagne* qui est certainement un très bon journal, mais c'est un peu insuffisant au niveau de l'information. Cela aboutit à des tensions, à des sentiments d'exclusion. Ils ont l'impression parfois d'être complètement expulsés de leur quartier qu'ils habitent depuis longtemps.

Je profite de la présence de M. MOINS dans la salle pour le questionner à ce sujet sur les habitants de Clémenceau puisqu'il y a un vrai problème, un vrai malaise dans ce quartier.

Je veux également alerter sur le risque de gentrification de notre communauté d'agglomération. Les familles populaires, comme celles qui habitent Marmiers, ont droit à un avenir dans notre ville centre ; ils ont besoin de services publics efficaces, d'infrastructures de mobilité et de vie sociale et économique. Il faut que nous soyons très vigilants sur ce point-là pour ne pas vider Aurillac de ces familles populaires.

**M. LE PRÉSIDENT.**- Ce souci est partagé, et nous sommes tous très vigilants sur cette question.

Monsieur MOINS, vous pouvez intervenir.

**M. MOINS.**- Monsieur PRAT, Cantal Habitat a le souci de bien faire le relogement des résidents, d'abord parce que c'est dans la vocation d'un office d'HLM de faire attention à ses résidents. Nous nous y sommes engagés dans le cadre de la convention. Aujourd'hui, l'objectif, c'est uniquement Marmiers. Dans Marmiers, nous avons 91 logements qui vont être détruits dans l'année 2021. Sur les 91 logements, il ne reste plus que 15 personnes à reloger. Toutes les autres personnes ont été relogées. Il y a deux personnes embauchées par Cantal Habitat pour reloger les personnes. Nous leur faisons visiter les logements que nous leur proposons. Nous mettons en place un déménageur, nous faisons le tri des affaires

des résidents avec eux ; cela se passe de manière plutôt satisfaisante. Cela ne veut pas dire qu'il n'y aura pas des difficultés, mais globalement, cela se fait de manière assez satisfaisante.

La difficulté que nous rencontrons se situe à un autre niveau. Quand nous demandons à des personnes de Marmiers d'aller par exemple sur la cité de la Jordanne, qui est une belle cité, rénovée, dans un quartier plutôt paisible, nous avons aujourd'hui un problème lié au fait que des résidents de la cité de la Jordanne ont des difficultés à accueillir des personnes de la cité de Marmiers. La difficulté, elle est plutôt là. Ce n'est pas tellement la difficulté des personnes qui s'en vont parce que nous leur offrons des logements dans des situations plutôt correctes, mais c'est plutôt l'accueil de la population venant de Marmiers dans d'autres résidences d'Aurillac qui conduit à des observations. Voilà un peu la difficulté que nous pouvons rencontrer aujourd'hui. Je parle de cela parce que j'ai été saisi de la difficulté dans deux résidences. Je fais donc état de cela. Mais, globalement, cela se passe plutôt très bien.

Concernant la résidence Clémenceau, cela aura lieu plus tard. Quand on dit « plus tard », ce ne sera pas en 2021, ce ne sera pas en 2022, ce sera peut-être en 2023 ou en 2024. Mais pour imaginer de démolir Clémenceau dans le cadre d'une décision qui a été prise par la CABA dans le cadre d'un accompagnement, c'est une décision collégiale, il faut aussi que Cantal Habitat puisse reconstruire, et à ce jour nous attendons la possibilité de reconstruire ailleurs, sur le territoire notamment d'Aurillac. Cela va dépendre de terrains qui sont sur Saint-Eugène puisque, dans le fléchage de la convention, il est prévu que Cantal Habitat puisse reconstruire sur le site de Saint-Eugène pour permettre de recréer de nouveaux logements et de favoriser le transfert de populations, notamment de Clémenceau. Je vous dis tout cela pour vous expliquer que cela ne se fera pas demain, ni après-demain ni après après-demain. Nous prendrons du temps et nous essaierons de faire cela aussi bien que nous l'avons fait pour Marmiers.

**M. LE PRÉSIDENT.**- Tout à fait. Je confirme que, sur Marmiers, cela s'est bien passé et que tous les retours que j'ai eus exprimaient une satisfaction des locataires.

Y a-t-il d'autres questions sur ce relogement ? Non, pas de questions.

Nous pouvons voter sur cette délibération.

M. MOINS ne prend pas part au vote.

Y a-t-il des oppositions ? Non.

Y a-t-il des abstentions ? Non.

La délibération n°24 est adoptée à l'unanimité des votants.

Nous avons terminé l'examen des délibérations.

Je voulais faire un rapide retour sur l'élection de dimanche. Nous avons la chance d'avoir maintenant en Conseil Communautaire un collègue Sénateur. Il ne pouvait pas être là ce soir puisqu'il est au Sénat. Je tiens à le féliciter, en votre nom à tous, de cette élection. Nous comptons sur lui pour défendre les dossiers de la CABA puisque nous savons qu'un sénateur peut influencer parfois sur la politique nationale. C'est donc une bonne nouvelle. Nous comptons sur lui pour qu'il nous soutienne.

Félicitations à Stéphane SAUTAREL pour son élection.

Je crois que le prochain Conseil Communautaire est prévu le 10 décembre.

## **DÉCISIONS DU PRÉSIDENT ET DU BUREAU PRISES EN REGARD DE LA DÉLÉGATION ACCORDÉE PAR LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE**

### **Décisions prises depuis le dernier Conseil du 30 juillet 2020**

Vous avez eu le compte-rendu des décisions. Y a-t-il des questions sur l'une ou l'autre de ces décisions ? Non.

Le Conseil Communautaire prend acte des décisions.

Bonne soirée à toutes et à tous. Merci de votre participation.

Nous nous retrouvons, pour un certain nombre d'entre nous, samedi matin au lac des Graves.

**(La séance est levée à 22 h 05)**

---